

# Intégration de la République Démocratique du Congo à la Communauté d'Afrique de l'Est : Traité, domaines de coopération, défis et perspectives

*Didier Mugisho Yalire / Daniel Batachoka Mastaki\**

## Abstract

In the quest for solutions to its persistent instability and the economic and social crisis, the Democratic Republic of Congo (DR Congo) is engaged in a regional integration process that challenges the idea of the African Economic Community. After joining the East African Community (EAC), the country is now part of four regional economic communities and several other regional trade agreements. Its geographical proximity to the EAC countries, their common historical links as well as the significant economic dependence of its eastern part on the EAC countries fuel its ambition to integrate it in order to benefit from its common market. While this integration is desired by all EAC member countries, experts still question its viability as it could disclose the economic fragility of a resource rich but unstable and poorly industrialized country. This paper seeks not only to highlight the particularities of the EAC and the rationale for the integration of the DR Congo, but also to outline some preconditions for the latter's successful integration.

## Résumé

En quête des solutions pour mettre fin à son instabilité et à la crise économique et sociale persistantes, la République Démocratique du Congo (RD Congo) est dans un processus d'intégration régionale qui remet en question l'idée de la Communauté économique africaine. Avec l'adhésion à la communauté d'Afrique de l'Est, le pays fait désormais partie de quatre Communautés économiques régionales et plusieurs autres accords commerciaux régionaux. Sa proximité géographique avec les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), leurs liens historiques partagés ainsi qu'une importante dépendance économique de la partie Est du pays à cette communauté nourrissent son ambition de l'intégrer pour pouvoir bénéficier de son marché commun. Cette intégration, si elle est aussi souhaitée par tous les pays de l'EAC, demeure l'objet de beaucoup de questionnements de la part des experts car elle pourrait révéler les fragilités économiques de ce pays riche en ressources naturelles

\* Didier MUGISHO YALIRE, Maître ès Sciences et chercheur en Gouvernance et Intégration régionale à l'Université Panafricaine/campus de l'Université de Yaoundé II, Cameroun; Enseignant-chercheur à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Kaziba, RD Congo. Email : yaliredid@gmail.com; Daniel BATACHOKA MASTAKI, Docteur en Gouvernance et intégration régionale; Chercheur au Centre de Recherche en Gestion de la Biodiversité et Changement climatique, Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu, RD Congo. Email : mastakidaniel5@gmail.com.

mais instable et très faiblement industrialisé. Cet article ne s'intéresse pas seulement à identifier les particularités de cette communauté et les raisons de cette intégration mais énumère quelques préalables à une intégration réussie du pays dans cette communauté.

## Introduction

L'intégration régionale est l'une des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et se veut être une stratégie de l'unité politique du continent africain. Elle vise notamment, la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services, la création d'institutions continentales et l'intégration économique. Les pays africains ont adopté l'intégration régionale comme facteur essentiel pour parvenir à des performances commerciales améliorées et au développement économique.<sup>1</sup> Le processus actuel d'intégration régionale sur le continent africain remonte au Plan d'action de Lagos de 1980<sup>2</sup> et repose sur huit Communautés Économiques Régionales (CERs) selon le traité d'Abuja,<sup>3</sup> signé le 3 juin 1991 par les chefs d'Etats africains et faisant partie intégrante de l'OUA et qui est entré en vigueur le 12 mai 1994. La première étape voulue par ce traité était le renforcement des CERs existantes et la création d'autres là où il n'en existait pas.<sup>4</sup> En effet, la Communauté d'Afrique de l'Est, en Anglais *East African Community* (EAC), est l'une des CERs qui constituent ce maillage d'intégration de l'Afrique. Son avancée rapide en terme d'intégration et ses efforts d'élargissement et d'approfondissement de l'intégration transversale ont poussé les deux anciennes colonies belges; le Rwanda et le Burundi à adhérer en 2007 ainsi que le Soudan du Sud en 2016.

Pas suffisamment connue par une bonne partie de la population congolaise, surtout dans sa partie Ouest, l'EAC demeurerait convoitée par les congolais de l'Est puisqu'ils ne ressentaient pas les effets d'autres CERs dont la République Démocratique du Congo (RD Congo) est membre comme la Communauté de développement de l'Afrique australe – *Southern African Development Community* – (SADC) et la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC). L'usage d'une langue commune (le Swahili) avec l'ensemble des peuples de l'EAC et la proximité du pays avec cinq de ses six pays membres ont constitué une grande motivation pour la RD Congo à s'intéresser à cette CER dans le but de faciliter la mobilité des étudiants, des commerçants et des voyageurs congolais au sein de cette

1 FAO, Vers la création d'un marché commun africain pour les produits agricoles, Rome, 2008, p. 1.

2 *Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, 1980 – 2000*, adopté par le 29 avril 1980 à l'occasion de la Deuxième session extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA et comportant un vaste programme pour la période de 1980–2000 visant « l'autosuffisance nationale et collective dans le domaine économique et social, en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international ».

3 Traité instituant la Communauté Économique Africaine, adopté par les Chefs d'Etats Africains, Abuja, Nigeria, 03 juin 1991.

4 Ibid., art. 4, alinéa 2(a).

zone dont la partie Est du pays dépend pour l'essentiel des biens de première nécessité et le transit des marchandises en provenance des pays d'Asie.

Sur demande formulée par le président *Félix Tshisekedi* en juin 2019, la RD Congo a finalement été admise à rejoindre l'EAC le 29 mars 2022 et a signé son traité le 8 avril 2022 faisant ainsi passer sa superficie de près de 2,5 millions km<sup>2</sup> à plus de 4,8 millions de km<sup>2</sup> et en faisant un marché de 280 millions de consommateurs,<sup>5</sup> mais aussi permettant à l'EAC de s'étendre désormais de l'Océan Indien à l'océan Atlantique.

Au-delà de la perturbation de l'architecture africaine de l'intégration suite à l'appartenance de la RD Congo à plusieurs accords régionaux, il se pose beaucoup de questions sur les avantages que la RD Congo tirerait de cette nouvelle adhésion et sur les préalables à mettre en place pour que le pays en tire profit étant donné qu'il est confronté à d'importants défis d'ordre sécuritaires, infrastructurels et économiques. Les réflexions dans cet article visent à comprendre les motivations de la RD Congo à intégrer cette CER et celles de l'EAC pour son ouverture à la RD Congo, sur le rôle qu'elle pourrait jouer au sein de l'EAC ainsi que sur les défis et les préalables à une intégration effective.

## **A. Facteurs favorisant l'intégration de la RD Congo dans la Communauté d'Afrique de l'Est**

L'adhésion de la RD Congo à l'EAC, même si elle est l'objet de beaucoup de questionnements, n'est pas un fait du hasard. Elle ne ressort pas de la seule volonté de la RD Congo et d'une partie de sa population mais cela a depuis longtemps été le souhait de plusieurs pays de cette région qui souhaitent bénéficier de ses immenses ressources naturelles ainsi que d'un marché d'à peu près 90 millions de consommateurs. Le Kenya par exemple, qui est le seul pays de l'EAC ne partageant pas de frontière avec la RD Congo a multiplié ses investissements en RD Congo depuis le changement de pouvoir politique en 2018. Pour comprendre les dessous de cette intégration, quelques facteurs d'ordre géographiques, politiques et historiques mais aussi économiques sont à évoquer.

### *I. Facteurs géographiques*

Un des critères importants du régionalisme est la proximité géographique. La position de la RD Congo au centre de l'Afrique est un atout qui la positionne à la croisée des chemins de plusieurs régions africaines. Deuxième en Afrique de par sa superficie (2.345.410 km<sup>2</sup>), la RD Congo est le seul pays du continent qui partage ses frontières avec neuf pays voisins parmi lesquels se trouvent cinq des six pays membres de l'EAC (Burundi, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud et Tanzanie). Or, la proximité géographique est le tout premier critère qui est généralement pris en compte dans l'intégration régionale d'autant plus que le

<sup>5</sup> *Musinguzi, Blanshe*, Avec l'adhésion de la RDC, l'EAC devient un marché de 280 millions de consommateurs, <https://www.jeuneafrique.com/1334627/economie/avec-ladhesion-de-la-rdc-leac-devient-un-marche-de-280-millions-de-consommateurs/> (consulté le 5 Mai 2022).

terme régionalisme porte une connotation plutôt géographique qui désigne un ensemble de pays partageant un même espace géographique. Le régionalisme crée donc une tendance à l’élargissement, au dépassement du territoire économique national.<sup>6</sup>

La RD Congo partage donc non seulement ses frontières mais aussi certaines ressources naturelles avec des pays de l’EAC. Nous citons ici le lac Tanganyika qui se trouve entre la RD Congo et deux pays de l’EAC (le Burundi et la Tanzanie) mais aussi la Zambie; le lac Kivu qui constitue une importante réserve de gaz méthane situé entre la RD Congo et le Rwanda; les lacs Albert et Edouard entre la RD Congo et l’Ouganda. A ces lacs s’ajoutent des rivières et cours d’eau, des forêts etc.

## *II. Facteurs politiques et historiques*

Le premier moment de l’intégration africaine est antérieur à l’indépendance des Etats puisqu’il commence à l’époque coloniale notamment dans les colonies françaises regroupées en deux grands ensembles politico-économiques : l’Afrique occidentale française et l’Afrique équatoriale française.<sup>7</sup> En Afrique centrale, pendant la période de leur colonisation, la RD Congo (ex Zaïre), le Rwanda et le Burundi ont été dotés d’un statut distinct. Ces trois pays ont été amenés à former une même entité à compter des années 1920 par la Belgique. Ils constituaient une zone de libre-échange dans laquelle les échanges entre les trois territoires étaient à l’abri des restrictions douanières et fiscales ainsi qu’un marché commun dans lequel la liberté de circulation des facteurs de production était admise.<sup>8</sup>

Après les indépendances, les trois pays (Burundi, RD Congo et Rwanda) ont signé en 1966 à Kinshasa (anciennement appelée Léopoldville), un projet d’accord de coopération en matière de sécurité en vue de garantir la paix dans la région en s’engageant notamment de se consulter régulièrement sur les problèmes d’intérêt commun (voir déclaration de Goma du 20 Mars 1967) et de créer une unité plus vaste transcendant les particularités nationales et renforçant la compréhension entre les Etats afin de répondre aux profondes aspirations des populations, à la consolidation d’une fraternité et d’une solidarité intégrée dans les domaines économique, technique, financier et culturel.<sup>9</sup> Cette coopération a culminé à l’adoption en juin 1975 de la Convention portant création de la Communauté Économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et sa signature le 20 septembre 1976 à Gisenyi au Rwanda.

6 *Alex Arnoldy*, La Dynamique du Régionalisme, Mémoire de master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en relations internationales, Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie, Université de Liège, 2017–2018, p. 59.

7 *Mamoudou Gazibo*, Introduction à la politique africaine, Montréal, 2010, p. 252.

8 *Melchiaude Yadi*, La Communauté Économique des Pays des Grands Lacs, *Studia Diplomatica*, vol. 34, no. 6, pp. 709–51. <http://www.jstor.org/stable/44838531> (consulté le 6 Mai 2022).

9 *Gervais Kabamba wa Kabamba*, Les Organisations internationales africaines, Notes de cours, première licence en Relations Internationales, FSSAP, Université de Kinshasa, 2004–2005, p. 87, Inédit.

Au-delà de cette coopération historique entre la RD Congo et les deux pays membres de l'EAC, il se trouve un facteur très important qui est linguistique. Le swahili qui est considéré comme la langue africaine la plus parlée sur le continent est parlée dans tous les six pays de l'EAC et est une des quatre langues nationales de la RD Congo. Il y a aussi quelques locuteurs au Malawi, au Madagascar, aux Comores, au Nord du Mozambique et de la Zambie ainsi qu'en Somalie. Avec plus de 200 millions de locuteurs en Afrique,<sup>10</sup> cette langue originaire d'Afrique de l'Est est l'une des 10 langues les plus parlées au monde.<sup>11</sup> Le Swahili a été adopté comme langue de travail officielle par l'UA. C'est également la langue officielle de l'EAC et est la seule langue africaine à être reconnue par la SADC qui a même été introduite dans les classes en Afrique du Sud. Le débat sur son apprentissage reste sur table dans plusieurs pays de la SADC notamment au Botswana et en Namibie.

Un troisième aspect de l'intégration de la RD Congo à l'EAC est également politique. Au-delà de vouloir se (re-)positionner en tant que géant du continent, la RD Congo peine toujours à mettre fin aux conflits dans sa partie Est qui persistent depuis plus de deux décennies. Tous les processus de pacification déjà essayés n'ont pas donné les résultats escomptés et au fur et à mesure que les jours avancent, la situation ne fait que s'empirer. Le pays connaît des massacres réguliers dans les régions de Béni et d'Ituri et une instabilité interminable causée essentiellement par la prolifération des groupes armés.

L'intégration régionale est une stratégie essentielle pour la résolution des problèmes d'instabilité politique et de conflits entre les personnes, qui peuvent affecter une région.<sup>12</sup> La RD Congo, située au centre du continent africain et pouvant être un moteur de son développement, est retardée elle-même dans son propre développement et suite à l'instabilité politique et d'une part la corruption, la population ne bénéficie pas des ressources de son sous-sol. Le pays cherche donc à sortir de cette situation à travers un rapprochement stratégique avec ces pays voisins de l'Est, dont certains sont souvent accusés d'être à l'origine de l'instabilité du pays pour pouvoir profiter de ses ressources.

### *III. Facteurs économiques*

En plus de l'histoire des origines de l'intégration africaine qui est trop ancrée dans le panafricanisme, les pays africains se sont lancés dans l'initiative d'intégration après les indépendances suite à l'incapacité de la communauté internationale de créer des conditions

10 Hanah Chaga Mwaliwa, Modern Swahili: The integration of Arabic culture into Swahili literature, *Tydskrif vir Letterkunde*, vol. 55, 2018, p.120 – 133 (120). DOI:10.17159/2309-9070/tvl.v55i2.1631.

11 BBC, La tentative du swahili de devenir une langue pour toute l'Afrique, <https://www.bbc.com/afrique/region-60415603> (consulté le 6 Mai 2022).

12 Commission de l'Union Africaine, Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, Février 2019, p. 8.

favorables au développement de l'Afrique.<sup>13</sup> L'avantage géographique de la RD Congo au centre du continent lui offre une interconnectivité régionale parmi les plus solides du continent, ce qui est favorable au commerce transfrontalier. Elle dispose de onze corridors économiques majeurs qui facilitent les flux commerciaux dans la région tout en se connectant à l'Afrique centrale, à l'Afrique australe et à une partie de l'Afrique de l'Est.<sup>14</sup> Cette multitude de possibilités et opportunités de rayonnement est contrebalancée par la difficulté pour les différentes régions du pays d'échanger entre-elles. Ce qui rend le pays un espace économique fragmenté où trois ensembles économiques faiblement intégrés entre eux mais adossés à des mouvances d'échanges extérieurs sont identifiés, à savoir :<sup>15</sup>

- la mouvance de l'Afrique austral dans laquelle s'insèrent les provinces du Katanga et des deux Kasai;
- la mouvance de l'Outre-mer et de l'Afrique centrale qui intéressent la capitale Kinshasa et les provinces du Bas-Congo et de l'Équateur; et
- la mouvance de l'Afrique orientale dans laquelle s'inscrivent le grand Kivu et la Province Orientale.

Alors que le pays se trouve déjà intégré aux régions d'Afrique austral (SADC) et centrale (CEEAC), il a toujours eu tendance à s'intégrer aussi avec l'Afrique de l'Est (EAC). Les ports de Mombasa et Dar-es-Salam constituent des portes d'entrée pour beaucoup de marchandises à destination de la RD Congo. Cette adhésion, devrait permettre aux entreprises du pays de bénéficier d'une meilleure facilitation du commerce dans ces ports et à l'avenir, les marchandises produites en RD Congo ne seront plus soumises aux taxes douanières, ce qui pourrait permettre au pays de sortir de son isolement économique.<sup>16</sup>

## B. Communauté d'Afrique de l'Est : Objectifs, principes et domaines de coopération

Originellement fondée en 1967 entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, la Communauté de l'Afrique de l'Est est l'une des huit CERs reconnues par l'Union Africaine. Elle était au départ une union entre les trois anciennes colonies britanniques mais a été désintégrée en

13 René KOUASSI N'GUETTIA, L'itinéraire du processus de l'intégration africaine, Revue africaine de l'intégration, vol 1, No 2, 2007, pp. 1–20.

14 Equity Group Holdings, Foire commerciale Kenya-RDC 2021, Découvrir les opportunités de commerce, de tourisme et d'investissement en RDC et dans la région des pays des grands Lacs, [https://equitygroupholdings.com/DRCTradeMission/?page\\_id=18959](https://equitygroupholdings.com/DRCTradeMission/?page_id=18959) (consulté le 7 mai 2022).

15 Lire utilement François KABUYA KALALA et Thiunza MBIYE, Communautés économiques régionales : quelle stratégie d'intégration en RDC?, L'Afrique des grands lacs, Kinshasa, Annuaire 2009–2010, pp. 327–342 (335).

16 Le Point, La RDC rejоint l'Union économique d'Afrique de l'Est, [https://www.lepoint.fr/afrique/l-a-rdc-rejoint-l-union-economique-d-afrique-de-l-est-31-03-2022-2470379\\_3826.php](https://www.lepoint.fr/afrique/l-a-rdc-rejoint-l-union-economique-d-afrique-de-l-est-31-03-2022-2470379_3826.php) (consulté le 7 mai 2022).

1977.<sup>17</sup> Elle a été reconstituée par le traité de juillet 2000 sous l'impulsion des mêmes pays fondateurs et est construite sur une histoire qui a guidé ses fondateurs dans la définition de ses objectifs.

### *I. Objectifs de la Communauté d'Afrique de l'Est*

Le deuxième chapitre du traité de l'EAC est celui consacré à l'établissement et aux principes de l'EAC. Les pays fondateurs de l'EAC (le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie) s'étaient fixé des objectifs qui ont été amendés en même temps que son traité fondateur. Ceux-ci lient étroitement l'intégration institutionnelle, le développement économique et social et le renforcement de la sécurité au sein de la zone. Ils ont vocation à être réalisés par le biais d'une intégration progressive mais néanmoins rapide : une intégration douanière dès 2005, commerciale en 2010, monétaire en 2013 et enfin politique.<sup>18</sup> Enoncé à l'article 5 du traité de l'EAC, ces objectifs consistent à :

- a) développer des politiques et des programmes visant à élargir et à approfondir, pour leur bénéfice mutuel, la coopération entre les États membres dans les domaines de la politique, de l'économie, des affaires sociales et culturelles, de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques et judiciaires;
- b) établir entre les Etats membres une Union douanière, un Marché commun, plus tard une union monétaire et, à la fin, une fédération politique afin de renforcer et de réglementer les relations industrielles, commerciales, culturelles, sociales et politiques des États membres de même que leurs rapports dans le secteur de l'infrastructure et dans d'autres domaines afin de promouvoir un développement accéléré, harmonieux et équilibré et une expansion durable des activités économiques dont les bénéfices seront partagés équitablement entre eux.

Ainsi, en vue de l'accomplissement des objectifs fixés et conformément à certaines dispositions particulières du présent traité, la Communauté garantit :

- la réalisation d'une croissance et d'un développement durables des États membres en favorisant un développement plus équilibré et harmonieux de leurs structures;
- le renforcement et la consolidation de la coopération dans des domaines convenus afin de permettre un développement économique équitable des États membres avec comme corollaire l'augmentation et l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations;

17 Dietrich KAPPELER, Causes et conséquences de la désintégration de la Communauté Est-Africaine, Politique Étrangère, vol. 43, no. 3, 1978, p. 319–330 (319), <http://www.jstor.org/stable/42674148> (Consulté le 7 mai 2022).

18 Cabinet e-Conseil & Assistance, East African Community, <https://www.e-conseil-assist-office-mangement.com/investisseurs/investir-a-maurice/relais-culturel-et-%C3%A9conomique-entre-l-afrique-l-asie-et-l-occident/east-africa-community/> (Consulté le 7 mai 2022).

- la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles des États membres et l'adoption de mesures qui permettront de protéger l'environnement naturel des États membres;
- le renforcement et la consolidation des associations et liens traditionnels politiques, économiques, sociaux et culturels entre les populations des États membres de manière à promouvoir le développement mutuel et centré sur les peuples de ces liens et associations;
- la prise en considération de la dimension du genre sous toutes ses facettes et la reconnaissance du rôle des femmes dans le développement culturel, social, politique, économique et technologique;
- la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du bon voisinage entre les États membres;
- la consolidation et le renforcement du partenariat avec le secteur privé et la société civile afin de parvenir à un développement socio-économique et politique durable; et
- toutes autres activités visant à atteindre les objectifs communautaires que les États membres peuvent décider périodiquement d'entreprendre en commun.

## *II. Priorités de la Communauté d'Afrique de l'Est*

Pour la période allant de 2022 à 2026, l'EAC se fixe un certain nombre de priorités<sup>19</sup> dont :

- la consolidation du territoire douanier unique;
- le développement des infrastructures dans la région;
- l'amélioration de la libre circulation de tous les facteurs de production à travers les Etats partenaires;
- le renforcement du développement industriel;
- l'amélioration de la productivité agricole et de la valeur ajoutée;
- la promotion de la Paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance régionales;
- la transformation institutionnelle aux niveaux régionaux et des Etats partenaires.

L'adhésion de la RD Congo pourrait retarder ce processus ou le modifier parce qu'il faudra s'intéresser à une question spécifique qui est celle de la pacification de la zone et l'intégrer dans le paquet des priorités de l'EAC.

## *III. Les domaines de coopération au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est*

En Afrique, les aspirations renouvelées en faveur de l'intégration et de la coopération régionales s'intègrent dans la recherche des solutions à la crise économique et sociale profonde

19 Voir site officiel de l'East African Community, <http://www.eac.int> (consulté le 8 Mai 2022).

et prolongée du continent.<sup>20</sup> Au départ, les trois pays fondateurs de l'EAC l'avaient imaginé comme une union entre anciennes colonies britanniques et leur principal domaine de coopération était d'ordre économique. L'adhésion d'autres pays l'ont poussé à s'intéresser à d'autres domaines. Les négociations tenues à Nairobi du 17 au 24 janvier 2022, entre les délégations des pays membres de l'EAC, l'assemblée législative Est-Africaine et la cour régionale d'Afrique concernant les termes de l'adhésion de la RD Congo à cette communauté portaient sur cinq principaux domaines à savoir : la politique, les infrastructures, les secteurs productifs et sociaux ainsi que les affaires économiques et commerciales. Deux d'entre-eux attirent notre attention :

### 1. Coopération en matière économique

Dans toute l'Afrique, et singulièrement dans le domaine économique, les Etats, déjà constitués, sont attelés tous à une tâche commune qui vise à l'élévation du niveau de vie des populations respectives.<sup>21</sup> L'EAC a accéléré sa coopération en matière économique en misant sur plusieurs secteurs notamment celui des infrastructures. L'intégration dans un espace commun basé sur les trois corridors<sup>22</sup> permet de produire, comme le soutenait *Paul Krugman*, un double effet d'agglomération et de diffusion.<sup>23</sup> Cela permet de créer un grand marché susceptible d'exploiter toutes les potentialités des structures productives et d'attirer les investisseurs pour financer de nouvelles activités.<sup>24</sup>

L'EAC avance rapidement en termes d'intégration régionale et a déjà mis en place depuis 2005 une Union Douanière devenue pleinement opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2010

20 *Réal Lavergne*, Champ d'action pour l'intégration et la coopération régionales en Afrique de l'Ouest, in : *Réal Lavergne* (dir.), *Intégration et Coopération Régionales en Afrique de l'Ouest*, Ottawa, 1996, p. 11–38 (13).

21 *Diori Hamani*, La coopération régionale en Afrique La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, *Chronique de Politique Étrangère*, vol. 27, no. 2, 1974, p. 167–179 (167), <http://www.jstor.org/stable/44830955> (Consulté le 10 Mai 2022).

22 Un corridor est une structure composée d'axes routiers, ferroviaires, fluviaux ou aériens fournissant une connexion économiquement efficiente entre des centres d'activités économiques d'une ou plusieurs zones enclavées d'un ou plusieurs pays à un pays voisin ayant un accès maritime. Les corridors de l'Afrique de l'Est ont été développés pendant l'époque coloniale et comprennent 3 axes. Le *Corridor Nord* : Mombasa à Kampala via Malaba est le plus fréquenté. Il s'écarte en 2 segments en prenant la direction de Kampala, Rwanda, RD Congo et l'autre vers le Sud Soudan et l'Ethiopie. Relie Mombasa à Kampala-Kigali-Bujumbura et Goma et Kisangani en RD Congo. Le *Corridor Sud* va de Dar es Salam à Lusaka via Mbeya. Il est composé d'un réseau routier, ferroviaire, d'un oléoduc et relie l'EAC à la SADC à travers le port de Dar es Salam. Un troisième *corridor central* va de Dar-es-Salam à Kigoma via Tabora et en Ouganda via Masaka. Les coûts y sont peu compétitifs.

23 *Ronan PHREL et Alain LEON*, L'influence des corridors dans le développement régional: le cas de l'East African Community, *Les cahiers d'Afrique de l'Est/The East African Review*, vol. 48, 2014, p. 17–36 (18), <http://journals.openedition.org/eastafrica/380>; DOI: <https://doi.org/10.4000/eastafrica.380> (consulté le 10 mai 2022).

24 *Idem*, p. 19.

ainsi qu'un marché commun à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010. La RD Congo, dont la production intérieure ne satisfait pas la demande des consommateurs, importe déjà beaucoup de biens des pays de cette zone et cela devrait augmenter avec son entrée effective dans l'union douanière et le marché commun déjà établis. Les pays membres de l'EAC se sont aussi accordés sur un passeport régional pour leurs déplacements dans la région et à l'international ainsi qu'un système de carte d'identité, le passeport n'étant donc plus une obligation pour les citoyens à circuler au sein de la zone. Son but est de faciliter la libre circulation des personnes et des travailleurs dans l'espace régional, en vue d'une amélioration de l'intégration économique et de l'harmonisation de la Communauté. En termes de réalisations clés, l'EAC reste actuellement la CER la plus avancée en termes de niveau d'intégration, avec la création d'un marché commun, dont l'objectif est de réaliser une union monétaire et, à terme, une confédération politique.<sup>25</sup>

## 2. Coopération en matière politique et judiciaire

L'objectif ultime de l'EAC est la fédération politique.<sup>26</sup> Au sein de l'EAC, deux secteurs relèvent du domaine de la Fédération politique dont : – Les relations internationales avec comme but d'établir des politiques étrangères et de sécurité communes pour sauvegarder les valeurs communes, les intérêts fondamentaux et d'indépendance de la Communauté en renforçant la sécurité de la Communauté et de ses Etats partenaires et – la Paix et sécurité pour favoriser et maintenir une atmosphère propice qui est une condition préalable au développement social et économique par la coopération et les consultations sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des Etats partenaires.

*Mathieu Mérino* constate que dans les faits, le bilan politique, diplomatique et sécuritaire de l'EAC pourrait paraître limité.<sup>27</sup> Elle serait concurrencée dans ces domaines par l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD) dont le Kenya et l'Ouganda font partie et qui est spécialisée dans la prévention et la résolution des conflits, ce qui aurait été à l'origine du fait qu'avant la scission du Soudan, l'EAC n'avait jamais produit de déclaration commune sur les conflits en Somalie et au Soudan, pourtant fondamentaux pour le devenir de la zone.

25 *Commission de l'Union Africaine*, Rapport sur l'Etat de l'intégration régionale en Afrique, Résumé analytique, *op. cit.*, p. 6.

26 La fédération politique est l'étape ultime de l'intégration régionale. Depuis 2004, les trois pays fondateurs de l'EAC ont mis en place un Comité chargé de mener des consultations et de finaliser les travaux sur la Fédération politique de l'EAC, surnommé le *Comité Wako*. Ils ont par la suite créé en 2006 un bureau du Secrétaire général adjoint chargé de la fédération politique pour coordonner ce processus. Les chefs d'Etats ont finalement adopté la confédération politique le 20 mai 2017 comme modèle transitionnel de la Confédération politique de l'Afrique de l'Est. Voir <https://www.eac.int/political-federation> (consulté le 10 mai 2022).

27 *Mathieu MÉRINO*, L'intégration régionale « par le bas », force de l'East African Community (EAC), Géoéconomie, vol. 58, no. 3, 2011, p. 133–147 (134), <https://www.cairn.info/revue-geoconomie-2011-3-page-133.htm> (consulté le 10 mai 2022).

L'adhésion de la RD Congo à cette Communauté a poussé à mettre en priorité la question sécuritaire et de stabilité dans le pays et la région des Grands-Lacs et ce, au-delà de la Direction de la Paix et de la Sécurité et d'un cadre de défense qui devraient être créés conformément aux articles 124 et 125 du traité. Le ministre des affaires étrangères de la RD Congo soutient que la crise sécuritaire dans la région, à laquelle se greffe déjà le terrorisme international, est à la fois une pesanteur qui plombe le développement d'une partie importante de l'Afrique et une menace permanente pour la paix et la sécurité internationale.<sup>28</sup>

Le processus de Nairobi initié par le Président kényan Uhuru Kenyatta avec comme but la pacification de la région repose sur deux volets à savoir : politique (effectuer les consultations avec les groupes armés locaux sur la paix et la sécurité) et militaire (faire usage de la force contre les récalcitrants). Pour ce faire, il a été décidé d'accélérer la mise en place d'une force régionale de l'EAC afin d'aider à contrôler et, si nécessaire, combattre les forces négatives.

D'autre part, l'EAC poursuit des procédures ayant comme objectif l'adoption d'une politique étrangère commune et l'application du statut de ressortissant national à tous les citoyens de l'Afrique de l'Est dans chacun des États partenaires, notamment en ce qui concerne l'accès aux services dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, des affaires juridiques et judiciaires, du tourisme et des communications. En matière judiciaire, l'EAC a créé la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est, organe judiciaire chargé de veiller au respect de la loi dans les activités de la Communauté en se basant principalement sur le traité.<sup>29</sup> Les dispositions de celui-ci lui permettent d'effectuer l'arbitrage dans les contrats ou accords commerciaux (article 32) et la formulation d'un mécanisme de règlement de différends en affaires ou dans les questions apparentées (article 129).

### C. Communauté d'Afrique de l'Est : Particularités, défis et préalables à l'intégration effective de la RD Congo

Le processus africain d'intégration régionale est miné d'importants défis. Nous sommes proches des délais prévus par le traité d'Abuja pour la mise en place effective de la Com-

28 Ministère des Affaires étrangères de la République Démocratique du Congo, Communication N°II du Vice-Premier ministre, Ministre des affaires étrangères au corps diplomatique accrédité près la République Démocratique du Congo, Kinshasa, le 05 mai 2022. <https://diplomatie.gouv.cd/index.php/2022/05/09/communication-nii-du-vice-premier-ministre-ministre-des-affaires-etrangeres-a-u-corps-diplomatique-accredite-pres-la-republique-democratique-du-congo/> (consulté le 12 mai 2022).

29 Lire utilement Harold R. NSEKELA, The Performance of the East African Court of Justice in Respect of Achieving Regional Integration, in: Kennedy Gastorn, Harald Sippel et Ulrike Wanitzek (dir.), Processes of Legal Integration in the East African Community, Dar es Salaam 2011, pp. 129–143, et John E. RUHANGISA, Procedures and Functions of the East African Court of Justice, in: Kennedy Gastorn, Harald Sippel et Ulrike Wanitzek (dir.), Processes of Legal Integration in the East African Community, Dar es Salaam 2011, pp. 145–172.

munauté Économique Africaine alors que les objectifs restent loin d'être atteints même au niveau des CERs. L'UA ainsi que les CERs font face à plusieurs difficultés qui ne leur ont pas permis d'avancer dans la voie voulue par les porteurs de la vision panafricaniste. Les pays membres de l'EAC ont fourni d'importants efforts en essayant de faire de cette Communauté le *primus inter pares* de l'intégration africaine. Néanmoins, ce processus risque d'être ralenti suite à l'adhésion de nouveaux membres comme le Sud Soudan et la RD Congo. L'occasion ici de déceler quelques particularités de l'EAC, les défis ainsi que quelques préalables à une intégration réussie de la RD Congo dans cette Communauté.

### *I. Particularités de la Communauté d'Afrique de l'Est*

Reconnue comme l'accord régional le plus avancé parmi les principales CERs d'Afrique, l'EAC est relativement bien intégrée avec un score moyen de 0,537. Elle affiche sa meilleure performance dans la libre circulation des personnes, avec un score moyen élevé de 0,664. La communauté est moins performante dans la dimension productive, avec un score de 0,328 seulement.<sup>30</sup> Cette performance la positionne ainsi en tant que nouvelle zone d'investissement et de marché compétitive et attrayante, avec d'énormes opportunités d'investissement dans l'agro-industrie, les mines, le tourisme, la pêche, les industries manufacturières et des services, ainsi que pour les investissements dans les infrastructures régionales, notamment les routes, les chemins de fer, les télécommunications, l'énergie etc.<sup>31</sup>

Une de ses particularités est qu'elle est la CERs qui a suivi un modèle d'intégration linéaire semblable à celui proposé par *Béla Balassa*,<sup>32</sup> qui suit une intégration progressive des marchés des biens, du travail et des capitaux, et finalement l'intégration monétaire et fiscale. Elle doit aussi une bonne partie de sa réussite par le fait qu'elle rassemble des peuples ayant les mêmes liens historiques, les mêmes traditions, les pratiques culturelles semblables ainsi que le plus important : une langue commune qu'est le *Swahili*. Cette langue a été adoptée comme langue de travail de l'Union africaine et est parlée et enseignée dans plusieurs Etats comme évoqué plus haut.

### *II. Défis*

Malgré les avancées notables de l'EAC, elle fait toujours face à certains dysfonctionnements externes et/ou internes. Ceux-ci, couplés à la multitude des défis liés à l'adhésion de la RD Congo pourraient devenir d'importants goulets d'étranglements dans l'intégration effective du pays au sein de cette communauté.

30 *Commission de l'UA, BAD et CEA*, Indice de l'Intégration Régionale en Afrique (IIRA), 2019, p. 91.

31 *Commission de l'Union Africaine*, Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique, juillet 2011, p. 195.

32 Voir à ce sujet les étapes de l'intégration économique. *Béla BALASSA*, The Theory of Economic Integration, Greenwood Press, London, 1961, p.174.

## 1. Défis pour la Communauté d’Afrique de l’Est

L’EAC a toujours fait face à certains défis dans sa marche vers l’intégration qu’il convient d’évoquer. De prime abord, le rôle du Kenya en tant qu’hégémon régional lui permettant d’exercer une influence disproportionnée sur les autres pays et de dominer l’agenda politique régional. Le produit intérieur brut (PIB) de ce pays représente 37 % du total de l’EAC contre respectivement 6 % et 2 % pour le Rwanda et le Burundi. Il dispose d’une supériorité militaire dans la région avec des dépenses de défense évaluées à 861 millions de dollars américains en 2013 suivi par l’Ouganda avec 465 millions et occupe une position hautement stratégique dans le transport avec la prédominance du port de Mombasa pour le transport des marchandises des pays enclavés; par exemple, pour 80 % du trafic de l’Ouganda.<sup>33</sup>

A part la question du leadership du Kenya qui a même été à la base de la dissolution de cette CER en 1977, deux de ses Etats membres notamment la Tanzanie et le Burundi ont accusé le Kenya, l’Ouganda et le Rwanda de faire cavalier seul notamment dans la signature d’accords sur les infrastructures. Cette attitude des pays du corridor Nord a poussé la Tanzanie à une résistance et à se montrer méfiante et prudente du processus d’intégration régionale. *Eduardo Pastrana Buelvas* évoquait déjà une telle situation dans l’analyse des échecs du régionalisme en Amérique Latine avec la position du Brésil comme hégémon. En effet, les projets régionaux sont confrontés aux rivalités nationales et à l’absence de leaders régionaux reconnus, qui, au-delà des discours d’unité, minent souvent l’action collective.<sup>34</sup> De plus, la caractéristique des marchés des pays membres de l’EAC demeure un élément de méfiance. Une fois de plus, le Kenya se taille une part importante dans le commerce intrarégional et exporte à lui seul plus de la moitié des biens de la zone. Cela évoque une question liée aux intérêts et aux divergences idéologiques.

Le Fond Monétaire International affirme à ce propos que : « *les exportations intrarégionales entre le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l’Ouganda ont triplé entre 2000–2010, passant de près de 700 millions de dollars américains à près de 2 milliards. Les exportations du Rwanda ont le plus augmenté au cours de cette période passant de 1,6 million à 156 millions de dollars, mais elles ne représentent encore qu’une fraction de celles de la plus grande économie de la région, le Kenya.* »<sup>35</sup> [Traduction libre]

D’autre part, la question de l’appartenance à de multiples accords régionaux tout comme celle de l’endettement excessif des Etats se posent avec acuité dans l’EAC. Tous

<sup>33</sup> Craig MATHIESON, The political economy of regional integration in Africa: The East African Community (EAC) Report, ECDPM, 2016, p. 8, <http://ecdpm.org/peria/eac> (consulté le 10 mai 2022).

<sup>34</sup> Mathieu Arès, Eric Boulanger et Christian Debloch, Intégration ou interconnexion?, in : Mathieu Arès, Eric Boulanger et Christian Debloch (dir.), D’un régionalisme à l’autre : intégration ou interconnexion?, Revue Interventions économiques, vol. 55, 2016, p. 16, <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2680> (consulté le 12 mai 2022).

<sup>35</sup> International Monetary Fund, Trade in East Africa, Finance & Development, vol. 48, n°4, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2011/12/data.htm> (consulté le 13 mai 2022).

les pays membres se trouvent dans plus d'une CER comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous.<sup>36</sup>

	EAC	CEEAC	CEN-SAD	COMESA	IGAD	SADC
Burundi	✓	✓		✓		
RDC	✓	✓		✓		✓
Kenya	✓		✓	✓	✓	
Rwanda	✓	✓		✓		
Sud Soudan	✓				✓	
Tanzanie	✓					✓
Uganda	✓			✓	✓	

Source : Constitué à partir de l'Indice de l'Intégration Régionale en Afrique (IIRA), 2019

S'intéressant uniquement aux CERs reconnues par l'UA et sans compter les autres organisations sous-régionales, le tableau ci-dessus fait ressortir l'entrelac dans l'intégration des pays membres de l'EAC. Le Kenya et la RD Congo se retrouvent dans quatre CERs chacun tandis que tous les autres pays se trouvent dans au moins deux CERs. Néanmoins, la RD Congo détient actuellement la palme des affiliations en se situant dans 14 différentes organisations régionales africaines,<sup>37</sup> sans compter l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des affaires) et auxquelles il faut désormais ajouter l'EAC.

En revanche, la question de la sécurité reste très préoccupante dans la région. L'EAC se trouve dans l'une des zones les plus instables du continent avec la crise et la piraterie en Somalie, et l'insécurité dans deux pays qui sont désormais membres de la Communauté : la RD Congo et le Sud-Soudan. La RD Congo fait face à une instabilité croissante depuis plus de 25 ans qui serait notamment provoquée par ses pays voisins dont l'Ouganda et le Rwanda.<sup>38</sup> A cela il faut ajouter des risques de conflits interethniques ainsi que des violences politiques dans certains pays surtout en périodes électorales. Quelques cas illustrant cette situation sont le Burundi en 2015, le Kenya en 2007–2008 et en 2017 et l'Ouganda en 2020.

La résurgence du mouvement M23 et son occupation d'une partie du territoire de la RD Congo au Nord-Kivu a été à la base de la récente détérioration des relations entre la

36 EAC : Communauté de l'Afrique de l'Est; CEEAC : Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale; CEN-SAD : Communauté des Etats sahéli-sahéliens; COMESA : Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe; IGAD : Autorité Intergouvernementale pour le Développement; SADC : Communauté de Développement de l'Afrique Australe.

37 Bruce BYIERS, Sean WOOLFREY, Alfonso MEDINILLA et Jan VANHEUKELOM, Démêler l'écheveau politique des organisations régionales africaines, Rapport de synthèse, ECDPM, Political Economy Dynamics of Regional Organisations in Africa, Janvier 2020, p. 5.

38 Arthur BENNET et Elisa TAIWO, L'implication des puissances régionales en République Démocratique du Congo, in : Pierre Verluise, Travaux des étudiants de Master et Magistère du M.R.I.A.E, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Promotion 2016–2017, p. 45.

RD Congo et le Rwanda, celui-ci étant accusé par la RD Congo de soutenir les rebelles du M23, qu'il considère désormais comme mouvement terroriste. Cela a entraîné des tensions intenses marquées par la mobilisation des armées des deux pays et la rupture par la RD Congo de certains accords économiques avec son voisin rwandais.

## 2. Défis pour la République Démocratique du Congo

L'adhésion de la RD Congo à l'EAC suscite des craintes du côté des experts, car elle pourrait révéler les fragilités économiques du pays. Il faut rappeler que la RD Congo est un pays peu industrialisé, peu bancarisé et son économie est extravertie. Le géant souffre d'un déficit d'infrastructures. Le risque de voir le pays devenir un véritable entonnoir pour les produits de ses voisins est donc réel.<sup>39</sup> Les économies de l'Afrique de l'Est opèrent une transition progressive de l'agriculture vers les services,<sup>40</sup> celle de la RD Congo reste dominée par le secteur minier. Les exportations de la RD Congo pour l'année 2020 sont constituées des produits miniers et hydrocarbures, représentant 98,9 % des exportations des biens alors que les exportations des «produits agricoles» et «Produits Industriels et Énergétiques» ont représenté respectivement 1,0 % et 0,1 % du total des exportations.<sup>41</sup> En 2020, les exportations du pays vers les pays de l'EAC ont été évaluées à 49,2 millions de dollars américains alors que ses importations étaient de l'ordre de 584 millions (EABC, 2020).<sup>42</sup>

D'autre part, la RDC manque cruellement d'infrastructures. Pourtant, le défaut de répondre aux besoins d'infrastructures pourrait s'avérer catastrophique pour la promotion de l'intégration économique et sociale dans la région.<sup>43</sup> Le déficit d'infrastructure concerne non seulement les infrastructures entre pays mais également les routes de desserte reliant les zones de production et les centres de transformation des produits agricoles ainsi que l'accès limité à l'électricité, entre autres.<sup>44</sup>

L'état de la voirie et les infrastructures de transport renseigne toujours sur les conditions de vie car il est étroitement lié à la santé économique d'une région.<sup>45</sup> Le transport en RDC est faiblement développé. Le très mauvais état de la plupart des routes nationales et de desserte agricole ainsi que l'insécurité sur certaines routes rendent le transport terrestre très

39 Le Point, *op. cit.*

40 BAD, Perspectives économiques en Afrique de l'Est 2020-Faire face à la pandémie du COVID-19, 2020, p. xi.

41 BCC (*Banque Centrale du Congo*), Rapport annuel 2020, Kinshasa, RD Congo, p. 30.

42 EABC (East African Business Council), DRC exports to hit 49.2 million in 2020, <https://eabc-online.com/drc-exports-to-eac-hit-usd-49-2-million-in-2020/> (consulté le 13 mai 2022).

43 Commission de l'UA, BAD et CEA, Indice de l'Intégration Régionale en Afrique (IIRA), *op. cit.*, p. 5.

44 Malick SANÉ, Infrastructures, commerce intra-africain et développement économique en Afrique, Revue Interventions économiques, Hors-série. Transformations, p. 55. <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/5793> (consulté le 15 mai 2022).

45 CAID (*Centre d'Analyse des Indicateurs du Développement*), Infrastructures de transport, 2018, <https://www.caid.cd/index.infrastructures-de-transport/> (Consulté le 13 mai 2022).

périlleux. Il est quasiment impossible de traverser le pays du Nord au Sud ou de Goma (ville de l'Est du pays) à Kinshasa (capitale du pays) par voie terrestre. Les voyageurs et commerçants sont parfois obligés de prendre l'avion pour certains trajets, même à l'intérieur d'une même province. Il faut noter que la plupart des aéroports et aérodromes, de même que les avions ne répondent pas aux critères internationaux et n'offrent pas non plus assez de sécurité. Néanmoins, ce mode de transport reste le plus sûr pour voyager à l'intérieur du pays mais le niveau de vie de la population ne permet pas à tous de supporter les coûts y relatifs. Dans de telles conditions, les marchandises venant de l'Afrique de l'Est ne pourront arriver que dans quelques villes de l'Est du pays.

### 3. Préalables à une intégration effective

La RD Congo est un des pays de multiples paradoxes en Afrique, où avoir une paix pérenne, surtout à l'Est est une obligation cardinale pour son intégration effective dans l'EAC et son développement. La question de la pacification de la zone est avant tout l'une des motivations pour la RD Congo d'adhérer à cette Communauté et doit devenir une des grandes priorités de l'EAC. Il est nécessaire que le processus déjà entamé soit accéléré afin que la population bénéficie au plus vite des retombées de l'intégration du pays dans cette CER. L'EAC doit donc « se doter d'instruments aptes à relever les défis de la paix et à promouvoir une politique de défense commune afin de rompre avec la fatalité des guerres ».<sup>46</sup>

En plus, la RD Congo doit prioriser la mise en place des infrastructures de transport adéquates en vue de faciliter la circulation entre les pays de l'EAC et les parties les plus éloignées du pays. Cela implique l'aménagement du réseau routier et ferroviaire ainsi que des installations portuaires et aéroportuaires en vue de développer le transport aérien, fluvial et lacustre au sein du pays. À ce sujet, *Claire Mainguy et Jean-Jacques Gabas* constatent déjà que les expériences africaines d'intégration régionale des années 60 et 70 (Afrique de l'Ouest et de l'Est) montrent effectivement une polarisation des activités dans les pays ou régions côtières les plus développés, disposant d'infrastructures, de main d'œuvre qualifiée (etc.).<sup>47</sup> La Banque Africaine de Développement soutient à son tour qu'un des aspects indésirables de l'intégration régionale est qu'il est peu probable que les pays en tirent les mêmes avantages, et ce à cause des disparités qui existent entre eux.<sup>48</sup>

Face à son déficit en industries productives et à l'insuffisance des produits d'exportation demandés par les pays membres de l'EAC, il est utile pour la RD Congo de diver-

46 *Albert BOURGI*, L'Union Africaine entre les textes et la réalité. *AFRI*, Paris, vol 5, 2005, pp. 327–344 (327).

47 *Claire MAINGUY et Jean-Jacques GABAS*, L'intégration régionale : Un thème phare de la politique de coopération européenne, Version provisoire, s.d., p. 4. <http://hubrural.org/IMG/pdf/mainguy.pdf> (Consulté le 16 mai 2022).

48 *BAD*, Politique en matière de coopération économique et d'intégration régionale, Février 2020, p. 18.

sifier son économie et de s'assurer de l'existence, de l'effectivité et de l'efficacité des mécanismes de compensation permettant de trouver des solutions adéquates aux inégalités dans le partage des coûts et avantages de l'intégration. Son marché important d'environ 90 millions de consommateurs est une énorme opportunité pour la Communauté mais avec le risque que le pays devienne uniquement un consommateur et un « déversoir » pour les produits des autres membres de l'EAC. Une telle situation serait fatale pour l'économie du pays ainsi que pour les entreprises nationales, qui ne sont pas d'ailleurs trop compétitives par rapport à celles des pays de l'EAC et ne sauraient résister à la concurrence mais contraintes de disparaître.

A ce sujet, *Réal Lavergne* évoque la pensée de la Banque mondiale telle que résumée par *Lavergne et Daddieh* :

*« En l'absence de mécanismes de compensation opérationnels, les pays les moins industrialisés d'une union économique sortent perdants sur deux fronts : ils perdent d'abord des revenus tarifaires lorsque certains produits importés jusque-là du reste du monde sont importés de pays voisins à des tarifs douaniers réduits; puis ils risquent de perdre le peu qu'ils ont de tissu industriel face à la concurrence de leurs voisins plus industrialisés ».49*

Le pays doit suivre le pas des autres membres de la communauté et œuvrer à l'élimination de toutes formes de barrières formelles et informelles. L'une des principales barrières au commerce est la corruption qui demeure un fléau dans le pays. À cela il faut ajouter les tracasseries administratives. Le pays n'a eu qu'un score de 19 dans l'indice de perception de la corruption et occupe la 169<sup>ème</sup> place au monde sur 180.<sup>50</sup> Il se retrouve encore en RD Congo et dans les pays de l'EAC d'importantes économies informelles. En 1990, 5 % seulement de la population active urbaine de la RD Congo pouvait encore compter sur le revenu du secteur formel,<sup>51</sup> où jusqu'en 2005, près de 91 % des unités de production informelles étaient totalement inconnues des services publics.<sup>52</sup> Entre 2010–2014, l'économie informelle représentait plus de 50 % du PIB de la Tanzanie et 30 à 40 % en Ouganda et en RD Congo.<sup>53</sup> Tous les pays doivent adopter des mécanismes adéquats afin de les faire participer à leur réel développement.

49 *Réal Lavergne, op. cit.*, p. 18.

50 Transparency International, Indice de perception de la corruption 2021 : Brève note de méthodologie, 2021, <https://www.transparency.org/en/cpi/2021> (Consulté le 20 mai 2022).

51 Meni MALIKWISHA, L'importance du secteur informel en RDC, ANSD-Académie nationale des sciences du développement, Kinshasa, 2000, volume 1, pp. 21–40.

52 Thimotée MAKABU MA NKENDA, Martin MBA, Sébastien MERCERON et Constance TORELLI, Le secteur informel en milieu urbain en République Démocratique du Congo : performances, insertion, perspectives principaux résultats de la phase 2 de l'enquête 1–2–3 2004–2005, Document de Travail DIAL DT 2007–15, Paris, Décembre 2007, p. 8.

53 FMI, Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne, Washington, Avril 2017, p. 55.

Par ailleurs, concernant la question des langues de travail au sein de l'EAC, *Breton* assure que « le sentiment de ne pas réussir à s'intégrer dans un nouveau cadre sociolinguistique exogène, mais surtout la frustration d'être privé de parole faute d'outils linguistiques pour exprimer ce que l'on ressent sont des éléments pouvant générer des comportements violents, notamment chez les jeunes ».<sup>54</sup> L'anglais est quasiment la langue utilisée par cette communauté au détriment du français qui est pourtant parlé au Burundi et en RD Congo. Ce n'est qu'en novembre 2021 que le français a été adopté comme langue de travail de l'EAC, pourtant langue officielle du Burundi et du Rwanda. Depuis que le Rwanda est passé à l'Anglais, le Burundi est resté le seul pays francophone de la zone. L'adhésion de la RD Congo devrait lui donner du poids car elle fera passer la population francophone de la zone à plus de 100 millions d'habitants.

## Conclusion

Après avoir relevé de manière non exhaustive les défis en rapport avec l'intégration de la RD Congo dans la communauté de l'Afrique de l'Est ainsi que quelques préalables à son intégration effective dans cette Communauté Economique Régionale, nous continuons à nous positionner concrètement en faveur d'une discussion franche entre la RD Congo et les pays membres de la communauté de l'Afrique de l'Est afin de mettre chacun face à ses responsabilités en ce qui concerne la pacification de la RD Congo et la sécurité dans toute la région. La RD Congo, dotée d'importantes ressources naturelles convoitées par le monde entier et ayant l'avantage de bénéficier d'une position géographique à la croisée des chemins du continent constitue un atout majeur pour le développement de l'Afrique toute entière. Elle doit donc faire le nécessaire pour que les bénéfices de cette intégration soient réciproques.

Face à leur incapacité de devenir des moteurs du développement de l'Afrique comme souhaité par l'Union Africaine, *Léonard Matala-Tala* soutient que les Communautés Économiques Régionales doivent « démontrer une réelle volonté d'atteindre cet objectif, en ciblant les besoins, clarifiant les missions, repensant leur mise en œuvre, en s'appuyant sur les atouts existants, pour permettre le développement et assurer sa pérennité » car, affirme-t-il, « une vraie intégration régionale exige changement des mentalités, pragmatisme, rythme et cohérence, pertinence et compatibilité des priorités ».<sup>55</sup>

De sa part, *Stephen Karingi* affirme que le commerce, la circulation économique des personnes et des services, les infrastructures, la gouvernance, la paix et la sécurité sont les

54 Lire dans *Marie-Alix Forestier*, Un multilinguisme stratégique au service d'une intégration régionale ambitieuse et durable en Afrique des Grands Lacs et de l'Est, in : Afrique des Grands Lacs, n° 2, 2013, pp. 21–31 (24).

55 *Léonard MATALA-TALA*, Le rôle et la place des communautés économiques régionales dans le développement de l'Afrique, in : Charlie Mballa et Issiaka Mandé (coord.), *L'Afrique est-elle partie? Bilan et perspectives de l'intégration africaine*, Revue Interventions Economiques, Hors-série. Transformations, 2017, p. 31.

principaux piliers de l'intégration régionale.<sup>56</sup> Il est possible pour la RD Congo de tirer bénéfice de ce processus d'intégration, mais sans la sécurité et les infrastructures adéquates, cette intégration à la communauté de l'Afrique de l'Est risque d'être inefficace. Toutefois, un regard critique doit être jeté sur les activités actuelles de la communauté de l'Afrique de l'Est et de nouvelles priorités doivent être établies en vue d'intégrer celles qui permettront de parvenir rapidement à une stabilité économique et politique dans la région.

56 Stephen Njuguna Karingi, L'Afrique reste à la traîne dans le commerce au sein du continent, Allocution faite à Addis-Abeba le 17 mars 2021, disponible sur <https://www.uneca.org/fr/stories/com2021-1-%E2%80%99afrique-reste-%C3%A0-la-tra%C3%A9ne-dans-le-commerce-au-sein-du-continent> (Consulté le 12 mai 2022).